

SÉANCE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de l'Arrondissement de Beauport, tenue le mardi 8 juin 2021 à 17 h 30, par Visioconférence, Québec.

Sont présents: Monsieur Stevens Mélançon, conseiller du district électoral de la Chute-Montmorency-Seigneurial et président d'arrondissement
Monsieur Jean-François Gosselin, conseiller du district électoral de Sainte-Thérèse-de-Lisieux
Monsieur Jérémie Ernould, conseiller du district électoral de Robert-Giffard

Sont également présents: Monsieur Laurent-Étienne Desgagnés, directeur d'arrondissement par intérim
Madame Ginette Bergevin, assistante-greffière d'arrondissement

Le président de l'arrondissement constate que le quorum est atteint et déclare que la séance est ouverte.

CA5-2021-0068 **Adoption de l'ordre du jour**

Conformément aux Arrêtés ministériels et aux Décrets du gouvernement concernant les ordonnances des mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19, la séance se tient par visioconférence.

Les personnes présentes peuvent prendre part aux discussions et entendre clairement ce qui est dit.

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould, il est résolu d'adopter l'ordre du jour, après avoir retiré les points suivants :

- 8.1 Adoption du projet de *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement aux zones 52108Ia, 52109Ia et 52110Ia*, R.C.A.5V.Q. 290 (Nouveau parc industriel au sud-est du boulevard Raymond, quartier 5-2, district de la Chute-Montmorency-Seigneurial)
- 8.2 Avis de motion relatif au *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement aux zones 52108Ia, 52109Ia et 52110Ia*, R.C.A.5V.Q. 290 (Nouveau parc industriel au sud-est du boulevard Raymond, quartier 5-2, district de la Chute-Montmorency-Seigneurial).

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Approbation du procès-verbal

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 11 mai 2021, tel qu'il a été rédigé.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Communications écrites au Conseil

L'assistante-greffière dépose les documents suivants :

Rapport de la consultation écrite pour le projet de Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à une permission d'occupation sur le lot numéro 1 986 449 du cadastre du Québec, R.C.A.5V.Q. 282 et le projet de modification intitulé Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à une demande d'occupation sur le lot numéro 1 986 449 du cadastre du Québec, R.C.A.5V.Q. 283 (27-28, avenue Saint-Grégoire, quartier des Chutes-Montmorency, district de la Chute-Montmorency–Seigneurial)

Rapport d'opinion du conseil de quartier des Chutes-Montmorency pour le projet de Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à une permission d'occupation sur le lot numéro 1 986 449 du cadastre du Québec, R.C.A.5V.Q. 282 et le projet de modification intitulé Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à une demande d'occupation sur le lot numéro 1 986 449 du cadastre du Québec, R.C.A.5V.Q. 283 (27-28, avenue Saint-Grégoire, quartier des Chutes-Montmorency, district de la Chute-Montmorency-Seigneurial)

Rapport du directeur par intérim de l'Arrondissement de Beauport, monsieur Laurent-Étienne Desgagnés, à la suite de l'exercice de délégations en application du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement de Beauport sur la délégation de pouvoirs, R.C.A.5V.Q. 2

Pétition de citoyens de la rue Lauréat-Bélanger contre la construction d'un trottoir déposée par Mme Lynn Trudeau

Pétition pour la modification du tracé du parcours 57 du RTC déposée par des citoyens des rues Doyon, de l'Éducation et Langevin

Matières nécessitant une consultation publique

Rapport de la consultation écrite concernant une demande de dérogation mineure pour la propriété sise au 2810 à 2816, avenue Monseigneur-Gosselin, lot 1 219 170, quartier du Vieux-Moulin, district de Robert-Giffard

Une consultation écrite a été tenue concernant une demande de dérogation mineure pour la propriété sise au 2810 à 2816, avenue Monseigneur-Gosselin du 2 au 16 mai 2021. Cette consultation écrite a été autorisée par le conseil de l'Arrondissement de Beauport, résolution CA5-2020-0149, et ce, conformément aux Arrêtés ministériels et aux Décrets du gouvernement concernant les ordonnances des mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

Aucune question ni aucun commentaire n'ont été reçus.

CA5-2021-0070 Demande de dérogation mineure pour la propriété sise au 2810-2816, avenue Monseigneur-Gosselin, lot 1 219 170, du cadastre du Québec, district électoral de Robert-Giffard - [GT2021-166](#)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernoult, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu, à la suite de la recommandation CCU5-2021-070 du Comité consultatif d'urbanisme de l'Arrondissement de Beauport, en date du 29 avril 2021, d'accorder la dérogation mineure demandée visant à rendre réputée conforme pour un bâtiment principal sur le lot 1 219 170 du cadastre du Québec, correspondant au 2810 à 2816, avenue Monseigneur-Gosselin, la marge latérale de 1,1 mètre, alors que le *Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme*, R.C.A.5V.Q. 4, prescrit une marge latérale de 3 mètres.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Rapport de la consultation écrite concernant une demande de dérogation mineure pour la propriété sise au 206, rue Omer-Plante, lot 1 474 337, quartier 5-4, district de Robert-Giffard

Une consultation écrite concernant une demande de dérogation mineure pour la propriété sise au 206, rue Omer-Plante a été tenue du 2 au 16 mai 2021. Cette consultation écrite a été autorisée par le conseil de l'Arrondissement de Beauport, résolution CA5-2020-0149, et ce, conformément aux Arrêtés ministériels et aux Décrets du gouvernement concernant les ordonnances des mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

Aucune question ni aucun commentaire n'ont été reçus.

CA5-2021-0071 **Demande de dérogation mineure pour la propriété sise au 206, rue Omer-Plante, lot 1 474 337, du cadastre du Québec, district électoral de Robert-Giffard - GT2021-167**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu, à la suite de la recommandation CCU5-2021-071 du Comité consultatif d'urbanisme de l'Arrondissement de Beauport, en date du 29 avril 2021, d'accorder la dérogation mineure demandée visant à rendre réputée conforme pour un abri d'auto attaché à une maison unifamiliale existante située sur le lot 1 474 337 du cadastre de Québec, correspondant au 206, rue Omer-Plante, une marge avant de 5,3 mètres, alors que le *Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme*, R.C.A.5V.Q. 4, prescrit une marge avant de 6 mètres.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Rapport de la consultation écrite concernant une demande de dérogation mineure pour la propriété sise au 2556, rue Lionel-Audet, lot 6 392 472, quartier du Vieux-Moulin, district de Robert-Giffard

Une consultation écrite concernant une demande de dérogation mineure pour la propriété sise au 2556, rue Lionel-Audet a été tenue du 2 au 16 mai 2021. Cette consultation écrite a été autorisée par le conseil de l'Arrondissement de Beauport, résolution CA5-2020-0149 et ce, conformément aux Arrêtés ministériels et aux Décrets du gouvernement concernant les ordonnances des mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

Aucune question ni aucun commentaire n'ont été reçus.

CA5-2021-0072 **Demande de dérogation mineure pour la propriété sise au 2556, rue Lionel-Audet, lot 6 392 472, du cadastre du Québec, district électoral de Robert-Giffard - GT2021-171**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu, à la suite de la recommandation CCU5-2021-072 du Comité consultatif d'urbanisme de l'Arrondissement de Beauport, en date du 29 avril 2021, d'accorder la dérogation mineure demandée visant à rendre réputée conforme pour un bâtiment multifamilial projeté sur le lot 6 392 472 du cadastre du Québec, correspondant au 2556, rue Lionel-Audet, l'installation d'une génératrice en cour avant en face de la rue Lionel-Audet, alors que l'article 448 du *Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme*, R.C.A.5V.Q. 4, prescrit qu'un tel équipement est autorisé uniquement en cour latérale ou arrière.

Cette dérogation est accordée conditionnellement au respect de la condition suivante :

- la génératrice doit être entourée de végétaux d'une hauteur d'au moins 2 mètres de façon qu'elle ne soit pas perceptible de la rue Lionel-Audet.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Rapport de la consultation écrite concernant une demande de dérogation mineure pour la propriété sise au 161, rue Francheville, lots 4 521 285 et 1 541 958-P du cadastre du Québec, quartier des Chutes-Montmorency, district électoral de la Chute-Montmorency-Seigneurial

Une consultation écrite concernant une demande de dérogation mineure pour la propriété sise au 161, rue Francheville a été tenue du 16 au 30 mai 2021. Cette consultation écrite a été autorisée par le conseil de l'Arrondissement de Beauport, résolution CA5-2020-0149, et ce, conformément aux Arrêtés ministériels et aux Décrets du gouvernement concernant les ordonnances des mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

Aucune question ni aucun commentaire n'ont été reçus.

CA5-2021-0073 Demande de dérogation mineure pour la propriété sise au 161, rue Francheville, lots 4 521 285 et 1 541 958-P du cadastre du Québec, district électoral de la Chute-Montmorency-Seigneurial - GT2021-187

Sur la proposition de monsieur le président Stevens Mélançon, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu d'accorder, à la suite de l'avis CCU5-2021-091 du comité consultatif d'urbanisme de l'Arrondissement de Beauport, en date du 13 mai 2021, la dérogation mineure demandée visant à rendre réputés conformes pour un bâtiment d'habitation de quatre étages, à construire sur les lots 4 521 285 et 1 541 958-P du cadastre de Québec, correspondant au 161, rue Francheville :

- l'aménagement d'une aire de stationnement de six cases devant une façade d'un bâtiment principal alors que ceci est prohibé;
 - une marge latérale de 2,4 mètres alors que la marge prescrite est de 4,5 mètres;
- le tout comme exigé par le *Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme*, R.C.A.5V.Q. 4.

Cette dérogation est accordée conditionnellement au respect des conditions suivantes :

- proposer un aménagement paysager avec des arbres et arbustes sur la zone tampon de 15 mètres;
- proposer des arbres autour de l'aire de stationnement proposée en façade afin de diminuer son impact.

Adoptée à l'unanimité

Rapport de la consultation écrite concernant une demande de dérogation mineure pour la propriété sise au 701, avenue Larue, lot 5 002 773, quartier 5-2, district électoral de la Chute-Montmorency-Seigneurial

Une consultation écrite concernant une demande de dérogation mineure pour la propriété sise au 701, avenue Larue a été tenue du 16 au 30 mai 2021. Cette consultation écrite a été autorisée par le conseil de l'Arrondissement de Beauport, résolution CA5-2020-0149, et ce, conformément aux Arrêtés ministériels et aux Décrets du gouvernement concernant les ordonnances des mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de

pandémie de la COVID-19.

Aucune question ni aucun commentaire n'ont été reçus.

CA5-2021-0074 **Demande de dérogation mineure pour la propriété sise au 701, avenue Larue, lot 5 002 773, du cadastre du Québec, district électoral de la Chute-Montmorency-Seigneurial - GT2021-188**

Sur la proposition de monsieur le président Stevens Mélançon, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu d'accorder, à la suite de l'avis CCU5-2021-092 du comité consultatif d'urbanisme de l'Arrondissement de Beauport, en date du 13 mai 2021, la dérogation mineure demandée visant à rendre réputé conforme pour un bâtiment existant, situé sur le lot 5 002 773 du cadastre de Québec, correspondant au 701, avenue Larue, un accès à la rue d'une largeur de 60 mètres au lieu d'une largeur d'au plus 15 mètres, comme exigé par le *Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme*, R.C.A.5V.Q. 4.

Adoptée à l'unanimité

Première période de questions des citoyens

Conformément aux Arrêtés ministériels et aux Décrets du gouvernement concernant l'ordonnance des mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19, une première période de questions, d'une durée maximale de trente (30) minutes, est ouverte pour les citoyens présents en visioconférence et les questions reçues par courriel.

Monsieur Jean-Guy Léger dépose une pétition de 83 noms de citoyens des rues Doyon, de l'Éducation et Langevin demandant au RTC la modification du parcours 57.

Propositions

Gestion du territoire

CA5-2021-0075 **Approbation du projet de modification intitulé *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement aux zones 51010Fb, 51011Fb, 51012Fa, 51015Rb*, R.C.A.5V.Q. 287 (1485, boulevard Raymond, quartier 5-1, district électoral de Sainte-Thérèse-de-Lisieux) et remplacement de l'assemblée publique de consultation par une consultation écrite et autorisation de la procédure référendaire dans la situation de pandémie de la COVID-19 - GT2021-186**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu :

1° d'approuver le projet de modification intitulé *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de de Beauport sur l'urbanisme relativement*

aux zones 51010Fb, 51011Fb, 51012Fa, 51015Rb, R.C.A.5V.Q. 287 (1485, boulevard Raymond, quartier 5-1, district électoral de Sainte-Thérèse-de-Lisieux);

2° de tenir des mesures d'information complémentaires et des mesures de rétroaction conformément aux dispositions des sections III et VI de la Politique de participation publique de la Ville de Québec;

3° d'autoriser le remplacement de la procédure habituelle de consultation par une consultation écrite de 15 jours annoncée préalablement par un avis public et d'autoriser, le cas échéant, la poursuite de la procédure référendaire en apportant les adaptations autorisées conformément aux Arrêtés et aux Décrets du gouvernement concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

Adoptée à l'unanimité

CA5-2021-0076 **Demande de permis assujettie à un règlement relatif au PIIA - 254, rue Philippe-Grenier, lot 6 340 831, district de Sainte-Thérèse-de-Lisieux - GT2021-190**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, appuyée par monsieur le président Stevens Melançon, il est résolu, à la suite de la recommandation CCU5-2021-096 du comité consultatif d'urbanisme de l'Arrondissement de Beauport, en date du 13 mai 2021, d'approuver les plans d'implantation et d'intégration architecturale visant la construction d'une résidence unifamiliale sur le lot 6 340 831 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, correspondant au 254, rue Philippe-Grenier, comme l'exige le *Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme*, R.C.A.5V.Q. 4.

Ces plans sont approuvés sous respect des conditions suivantes :

- protéger, en tout temps, les arbres indiqués sur le plan qui sera joint à l'avis de la Division de la gestion territoriale en suivant les recommandations de la Division de la foresterie urbaine et de l'horticulture;
- diminuer la pente des talus proposés et informer la gestion territoriale des moyens de stabilisation qui seront utilisés pour leur aménagement;
- privilégier la plantation des arbres sur les talus proposés;
- prévoir l'aménagement d'un système de drainage du fond supérieur conçu de manière à empêcher l'érosion et l'accumulation d'eau sur le fond inférieur.

Ou, à défaut de la part du requérant de satisfaire aux conditions, de mettre en suspens la demande afin de lui permettre de présenter un autre projet à une séance ultérieure.

Adoptée à l'unanimité

CA5-2021-0077 **Approbation du projet de modification intitulé *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à la zone 55109Mb*, R.C.A.5V.Q. 288 (3000, chemin Royal, quartier du Vieux-Moulin, district de Robert-Giffard) et remplacement de l'assemblée publique de consultation par une consultation écrite et autorisation de la procédure référendaire dans la situation de la COVID-19 - GT2021-200**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu :

1. d'approuver le projet de modification intitulé *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à la zone 55109Mb*, R.C.A.5V.Q. 288 (3000, chemin Royal, quartier du Vieux-Moulin, district de Robert-Giffard);
2. de tenir des mesures d'information complémentaires et des mesures de rétroaction conformément aux dispositions des sections III et VI de la Politique de participation publique de la Ville de Québec;
3. d'autoriser le remplacement de la procédure habituelle de consultation par une consultation écrite de 15 jours annoncée préalablement par un avis public et d'autoriser, le cas échéant, la poursuite de la procédure référendaire en apportant les adaptations autorisées par les Arrêtés et les Décrets du gouvernement du Québec concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Loisirs, sports et vie communautaire

Circulation et stationnement

CA5-2021-0078 Ordonnance numéro O-234 concernant des modifications aux règles portant sur le stationnement sur le réseau local relativement à la rue Adanac, district de la Chute-Montmorency-Seigneurial - [TM2021-051](#)

Sur la proposition de monsieur le président Stevens Mélançon, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu d'édicter l'ordonnance numéro O-234 de l'Arrondissement de Beauport concernant le stationnement sur la rue Adanac, relative au Règlement R.C.A.5V.Q. 92, jointe en annexe au sommaire décisionnel.

Adoptée à l'unanimité

CA5-2021-0079 Ordonnance numéro O-235 concernant des modifications aux règles portant sur la circulation sur le réseau local relativement à l'intersection avenue Sainte-Thérèse/rue de l'Alaska, district de Sainte-Thérèse-de-Lisieux - [TM2021-079](#)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, appuyée par monsieur le président Stevens Mélançon, il est résolu d'édicter l'ordonnance numéro O-235 de l'Arrondissement de Beauport concernant la circulation à l'intersection de l'avenue Sainte-Thérèse et de la rue de l'Alaska, relative au Règlement R.C.A.5V.Q. 92, jointe en annexe au sommaire décisionnel.

Adoptée à l'unanimité

CA5-2021-0080 Subventions à Le Pivot et au Centre d'action bénévole aide 23 en soutien à la réalisation de leurs missions et de leurs activités - [A5DA2021-004](#)

Sur la proposition de monsieur le président Stevens Mélançon, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu de verser des subventions de 250 \$ à l'organisme *Le Pivot* et de 250 \$ au *Centre d'action bénévole Aide 23* en soutien à la réalisation de leurs activités.

Adoptée à l'unanimité

Matières prévues à l'ordre du jour supplémentaire

Avis de motion et projets de règlement

Adoption des règlements

CA5-2021-0081 Adoption du *Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement de Beauport sur la délégation de pouvoirs relativement au Service de la culture, du patrimoine et des relations internationales*, R.C.A.5V.Q. 289 - [A5DA2021-003](#)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, appuyée par monsieur le président Stevens Melançon, il est résolu de retirer le *Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement de Beauport sur la délégation de pouvoirs relativement au Service de la culture, du patrimoine et des relations internationales*, R.C.A.5V.Q. 289.

Adoptée à l'unanimité

CA5-2021-0082 Adoption du *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur la circulation et le stationnement relativement aux limites de vitesse*, R.C.A.5V.Q. 280 - [TM2021-053](#)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur la circulation et le stationnement relativement aux limites de vitesse*, R.C.A.5V.Q. 280.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA5-2021-0083 **Adoption du Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à une demande d'occupation sur le lot numéro 1 986 449 du cadastre du Québec, R.C.A.5V.Q. 283 (27-28, avenue Saint-Grégoire, quartier des Chutes-Montmorency, district de la Chute-Montmorency-Seigneurial) - GT2021-082**

Sur la proposition de monsieur le président Stevens Mélançon, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à une demande d'occupation sur le lot numéro 1 986 449 du cadastre du Québec, R.C.A.5V.Q. 283 (27-28, avenue Saint-Grégoire, quartier des Chutes-Montmorency, district de la Chute-Montmorency–Seigneurial)*.

Adoptée à l'unanimité

Deuxième période de questions des citoyens

Conformément aux Arrêtés ministériels et aux Décrets du gouvernement concernant les ordonnances des mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19, une deuxième période de questions, d'une durée maximale de dix (10) minutes, est ouverte pour les citoyens présents en visioconférence et les questions reçues par courriel.

Période d'intervention des membres du conseil

Une période d'intervention, d'une durée maximale de trente minutes, est tenue à l'intention des membres du conseil.

Clôture

Conformément aux dispositions de l'article 39 du *Règlement intérieur du conseil d'Arrondissement de Beauport sur la régie interne et la procédure d'assemblée*, R.C.A.5V.Q. 1, le président de l'arrondissement déclare la séance close à 18 h 25 puisque le conseil a disposé de toutes les matières inscrites à l'ordre du jour.

Ginette Bergevin
Assistante-greffière
d'arrondissement

Stevens Mélançon
Président de
l'arrondissement